



Bruxelles, le 19 mars 2021
(OR. en)

6866/21
OJ CONS 4
AGRI 124
PECHE 78

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Agriculture et pêche)
Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles
22 et 23 mars 2021 (10:00, 9:00)

Format: 1 + 1 (+ 1 en salle d'écoute)

SESSION DU LUNDI 22 MARS 2021 (10 heures)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des points "A"
 - a) Liste des activités non législatives 6973/21
 - b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) 7101/21

Activités non législatives

PÊCHE

3. Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/92 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche pour 2021 dans les eaux de l'Union et n'appartenant pas à l'Union (Base juridique proposée par la Commission: article 43, paragraphe 3, du TFUE) [C] 6765/21 + ADD 1 (*)
Accord politique

AGRICULTURE

4. Mesures phytosanitaires de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux menaçant l'agriculture [2] 6639/21
Échange de vues
5. Utilisation d'agents de lutte biologique (macro-organismes) contre les organismes nuisibles aux végétaux [2] 6645/21
Débat d'orientation
6. Préparation des plans stratégiques relevant de la PAC [2] 6785/21
Échange de vues

Divers

7. Agriculture
- Défis et priorités dans le cadre de la préparation de la stratégie de l'UE pour les forêts après 2020 [2] 6644/1/21 REV 1
Informations communiquées par la délégation autrichienne au nom des délégations autrichienne, bulgare, croate, tchèque, estonienne, finlandaise, hongroise, lettone, lituanienne, maltaise, polonaise et slovaque

SESSION DU MARDI 23 MARS 2021 (9 heures)

Activités non législatives

PÊCHE

3. **(suite)** Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/92 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche pour 2021 dans les eaux de l'Union et n'appartenant pas à l'Union  6765/21 + ADD 1
(*)
(Base juridique proposée par la Commission: article 43, paragraphe 3, du TFUE)
Accord politique

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

AGRICULTURE

8. Paquet "réforme de la PAC post-2020" 
- a) Règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC 6680/21
- b) Règlement relatif au financement, à la gestion et au suivi de la PAC 6919/21
- c) Règlement relatif à l'organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur des produits agricoles 6900/21
- Débat d'orientation*

Divers

9. Agriculture
- a) Propositions législatives en cours d'examen
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)
- Paquet "réforme de la PAC post-2020":  7087/21
- Propositions visant à simplifier la mise en œuvre de la PAC
- Informations communiquées par la délégation française au nom des délégations autrichienne, chypriote, tchèque, danoise, finlandaise, française, grecque, hongroise, irlandaise, italienne, luxembourgeoise, polonaise, roumaine et espagnole*

- b) Nécessité de disposer de fonds supplémentaires pour soutenir le secteur vinicole touché par la crise de la COVID-19 et les droits de douane américains
Informations communiquées par la délégation espagnole au nom des délégations autrichienne, bulgare, croate, chypriote, tchèque, française, grecque, hongroise, italienne, maltaise, roumaine, slovaque, slovène et espagnole

7048/21

-
- ❶ Première lecture
- ❷ Sur la base d'une proposition de la Commission
- ❸ Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)
- (*) Point sur lequel un vote peut être demandé
-